

**Secours Islamique France (SIF)**

Le Secours Islamique France est une organisation non gouvernementale indépendante, humanitaire et à but non lucratif. Fondé en 1991 en France, il est engagé dans l'assistance humanitaire et l'aide au développement au niveau international, ainsi que dans l'assistance sociale en France. Par ses actions, il répond aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables, guidé par la solidarité et le respect de la dignité humaine et par les principes humanitaires de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Le SIF est signataire du Code de conduite de l'IFRC.



# DÉPLACEMENTS INTERNES : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de ses missions internationales, le Secours Islamique France (SIF) vient en aide à des populations qui ont été forcées de fuir leur foyer à cause de crises politico-sécuritaires ou de catastrophes et notamment à celles qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays. Le SIF répond aux besoins de base des **personnes déplacées internes (PDI)** en matière d'accès à l'eau, assainissement et hygiène, mise à l'abri, sécurité alimentaire et moyens d'existence, ainsi qu'en matière d'éducation et promotion du bien-être de l'enfant. L'assistance d'urgence et la protection s'accompagnent d'actions visant à réduire les risques et les vulnérabilités, renforcer la résilience des populations touchées, prévenir les déplacements forcés et promouvoir des solutions durables.

Par son plaidoyer, le SIF s'engage et alerte les institutions sur la situation des populations les plus vulnérables dans les contextes de crise, en les interpellant pour une amélioration des dispositifs d'aide.

**Cette note de positionnement présente les défis du déplacement interne et développe des recommandations pour un renforcement de la prise en compte de cet enjeu dans l'action diplomatique de la France, et dans sa politique d'aide au développement <sup>1</sup>.**

## 2024 : nouveau record pour les déplacements internes

D'après l'Observatoire des situations de déplacement interne<sup>2</sup> en 2024, 65,8 millions de déplacements internes ont eu lieu dont 20,1 millions à cause des violences et conflits armés, et 45,8 millions par les conséquences de catastrophes. L'Afrique subsaharienne a représenté plus de 29% de tous les déplacements internes dans le monde, avec un total régional de 19,3 millions, supérieur de 5,8 millions au chiffre de 2023.<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Au sujet des déplacements internes dus aux catastrophes et aux impacts des changements climatiques, une note de positionnement présentant l'approche du SIF, ses actions à Madagascar, en Somalie et au Pakistan, ainsi que des recommandations pour renforcer et accélérer la réponse est disponible [ici](#).

<sup>2</sup>Rapport mondial sur le déplacement interne 2025, [Observatoire des situations de déplacement interne](#).

<sup>3</sup>Ibid

À la fin de l'année, 83,4 millions de personnes vivaient toujours en situation de déplacement interne (73,5 millions à la suite de conflits et de violences, et 9,8 millions à la suite de catastrophes). Ce chiffre, le plus haut jamais enregistré, témoigne du caractère prolongé du déplacement, et de l'échec à fournir des solutions durables pour ces PDI. Selon les chiffres de 2014, dans une cinquantaine de pays, les PDI vivent en situation de déplacement interne depuis plus de 10 ans<sup>4</sup>.

Les pays confrontés à des déplacements dus à des conflits font aussi souvent face aux défis des catastrophes. En 2024, 45 des 49 pays et territoires qui ont connu de nouveaux déplacements internes liés à des conflits ont également connu de nouveaux déplacements internes liés à des catastrophes.

Les enfants et les jeunes sont particulièrement impactés par le déplacement : selon l'UNHCR, 40% des personnes déplacées de force en 2024 étaient âgées de moins de 18 ans<sup>5</sup>. Fin 2022<sup>6</sup>, on estimait à près de 25,8 millions le nombre d'enfants déplacés internes du fait de violence et conflits<sup>6</sup>. Les catastrophes météorologiques ont provoqué 43,1 millions de déplacements internes d'enfants entre 2016 et 2021, soit environ 20 000 déplacements d'enfants par jour<sup>7</sup>.

Le nombre de PDI dépasse celui de personnes réfugiées: selon l'UNHCR, en 2024, des 123,2 millions de personnes déplacées, 73,5 millions l'étaient à l'intérieur de leur propre pays.

L'impact économique du déplacement interne global estimé pour 2021 est de 21 milliards de dollars<sup>8</sup>. Ce chiffre prend en compte uniquement les moyens nécessaires pour couvrir des services de première nécessité et compenser la perte temporaire de revenu pendant une année de déplacement. N'incluant pas les coûts à long terme ou indirects, il est par conséquent sous-estimé.



### Pourcentage des personnes déplacées de force âgées de moins de 18 ans en 2024

40%

Déplacements d'enfants pour cause de catastrophes entre 2016 et 2021



20 000 / jour

<sup>4</sup> Secretariat of the SG's High-Level Panel on internal displacement: Concept Paper on issues and Challenges before the Secretary-General's High-Level panel on internal Displacement (2020).

<sup>5</sup> UNHCR, *Tendances Mondiales, Déplacement forcé en 2022. UNHCR, Aperçu statistique, 2024.*

<sup>6</sup> UNICEF, *Number of displaced children reaches new high of 43.3 million.*

<sup>7</sup> UNICEF, *Children displaced in a changing climate, 2023.*

<sup>8</sup> *Rapport mondial sur le déplacement interne 2022, Observatoire des situations de déplacement interne.*

## L'absence de statut spécifique, facteur de vulnérabilité supplémentaire

Pour identifier une PDI, les deux éléments décisifs sont le caractère coercitif ou involontaire du mouvement, et le fait qu'un tel mouvement a lieu à l'intérieur des frontières nationales. Cette définition est descriptive de sa situation, plutôt que juridique. Du point de vue du droit international, le déplacement interne est un état factuel, **aucun droit particulier n'est attribué aux PDI**, qui restent des citoyens ou des résidents habituels de leur pays et ont le droit à une protection ainsi qu'à une aide sur cette seule base. Leur protection relève donc de la responsabilité de l'État concerné.

Pourtant, **le déplacement entraîne des vulnérabilités particulières**. La perte de l'accès au foyer, à la terre, aux moyens d'existence, la perte des documents personnels, de membres de la famille et du réseau social impactent la jouissance des droits fondamentaux. L'accès aux infrastructures et services de base est restreint, ainsi que la sécurité alimentaire et l'accès aux moyens d'existence.

De plus, les effets du déplacement interne sur un secteur impactent les autres, avec un effet de cause et de conséquence. Ces chaînes causales de vulnérabilité entraînent des besoins spécifiques, et une réponse différente de celle apportée à d'autres communautés impactées par les crises.

Les PDI font face à un **risque accru de discrimination**. D'un côté, si l'État ne répond pas à leurs vulnérabilités par le biais de mesures de protection et d'aide spécifiques, les PDI risquent de ne pas avoir accès aux mêmes droits et services que les autres citoyens. De l'autre, les PDI peuvent être victimes de marginalisation ou d'abus à cause de leur fragilité, ou d'hostilité à cause des tensions liées à la rivalité pour des ressources limitées notamment avec les communautés hôtes.

Les PDI ne sont **pas un groupe homogène**. Les difficultés variant en fonction de divers facteurs, tels que l'âge, le genre, le handicap, et l'origine ethnique. Les enfants et les jeunes sont particulièrement impactés en raison de leur âge et dépendance, avec une réduction de l'accès à une éducation de qualité, à la sécurité alimentaire, à la santé, ainsi qu'une exposition accrue aux risques de protection<sup>9</sup>. Les impacts immédiats qu'ils subissent, ainsi que leur famille et communauté, ont également des répercussions à moyen et long terme sur leur bien-être.

<sup>9</sup> *Global Protection Cluster. (n.d.). Orientations du GPC sur les analyses de protection*





## L'impératif de réponses transversales, coordonnées et continues

Face au caractère chronique et prolongé du déplacement interne, la réponse d'urgence doit s'accompagner par des actions de prévention de nouvelles crises et de recherche de solutions durables.

Dans les pays qui sortent d'une crise, laisser les personnes déplacées en situation de fragilité et marginalisation, sans perspective de solution, peut impacter la reconstruction et la réalisation d'une paix durable. Le déplacement interne interagit avec les vulnérabilités structurelles des Etats, exacerbant les problèmes existants ou créant de nouveaux défis. En plus d'être un enjeu humanitaire et de respect des droits humains, le déplacement interne est donc un défi de développement complexe. La réponse doit être considérée comme transversale et intégrée aux actions humanitaires, du développement, de la consolidation de la paix, des droits humains, aux actions de lutte contre le changement climatique et aux efforts de réduction des risques de catastrophe, garantissant une action continue. Ces réponses doivent assurer l'inclusion et la participation des PDI dans les processus de planification et de prise de décision, et les reconnaître en tant qu'acteur des solutions.

Les besoins des PDI varient selon la phase du déplacement, chacune présentant des spécificités et requérant des réponses propres.

Pour faire face à cette crise, plusieurs approches et actions complémentaires sont nécessaires :

- Répondre aux besoins immédiats et assurer la protection des PDI lors du déplacement. Dès les premiers jours de réponses, il est nécessaire de promouvoir des programmes qui constituent la base pour des solutions durables.
- Mettre en place des solutions durables, en adoptant une approche axée sur le développement et favorisant des actions de long-terme, qui s'attachent à renforcer les systèmes et les services publics dans leur ensemble. Il s'agit de diminuer progressivement les besoins spécifiques dus au déplacement, en veillant dans le même temps à ce que les personnes déplacées jouissent de leurs droits sans discrimination en raison de leur déplacement.
- Limiter le risque de déplacement, en s'attaquant à ses causes profondes, par la réduction des fragilités et la prévention des conflits, ainsi que par la réduction des risques de catastrophe et l'accroissement des efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La prévention consiste également à s'assurer que les solutions pour les personnes déjà déplacées soient réellement durables, et qu'elles n'entraînent pas de nouveaux déplacements.

“ Une solution durable est mise en place lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement<sup>10</sup> .

<sup>10</sup> Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur Propre Pays, 2010



## ZOOM SUR LE PAKISTAN, ORAKZAI

### Accompagner les retours et prévenir les risques de déplacements forcés dus aux catastrophes

Dans le Haut Orakzai au Pakistan, le SIF travaille depuis plusieurs années à appuyer l'intégration des populations retournées, qui avaient fui en raison du conflit, par le renforcement des services d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que des moyens d'existence. Cette région est aussi particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, avec des risques accrus de catastrophes (sécheresses, inondations...). En se basant sur des enquêtes auprès des communautés qui ont révélé un manque de connaissance pour faire face à ces impacts, le SIF met en place des actions visant à renforcer la résilience des communautés et à prévenir les futurs déplacements internes : des formations sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe sont organisées au niveau des communautés et des institutions gouvernementales. Un appui technique est aussi apporté aux fonctionnaires du district d'Orakzai pour l'élaboration d'un plan de gestion des catastrophes.



## ZOOM SUR LA SOMALIE, KISMAYO

### Allier aide d'urgence, construction de la résilience et prévention des conflits

Le SIF contribue au renforcement des moyens d'existence et de la résilience des communautés touchées par des conflits prolongés et de catastrophes climatiques (inondations, sécheresse) dans l'Etat de Jubaland, en Somalie. Ces crises ont provoqué d'importants déplacements internes depuis l'arrière-pays vers Kismayo, et nécessitent une réponse humanitaire d'urgence pour les PDI ayant perdu la plupart de leurs ressources. Le difficile accès aux services de base, notamment en eau, en alimentation et en soins de santé impacte la capacité de récupération des populations et de résilience en cas de nouveaux chocs. Le SIF cible les PDI, les communautés d'accueil et les retournés des camps de réfugiés au Kenya, par des interventions humanitaires et de développement simultanées. A ceci s'ajoutent des actions de prévention des conflits inter et intra-communautaires visant à renforcer la cohésion sociale de ces communautés.

## Cadres de référence internationaux sur les déplacements internes

Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998) : réaffirment les droits des PDI tels qu'inscrits dans le Droit International des Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire ; rappellent la responsabilité première de l'Etat concerné de la protection de leurs populations, tout en citant le rôle d'aide de la communauté internationale.

Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les PDI du Comité Permanent Interorganisations (IASC) (2010) : vise à clarifier le concept de solution durable et à accompagner les Etats et les autres acteurs à soutenir leur réalisation.

Agenda 2030 de Développement Durable (2015) : reconnaît le besoin d'aborder le déplacement interne dans le cadre des politiques et programmes de développement durable, et mentionne les PDI parmi les groupes les plus vulnérables, à risque d'être laissés pour compte.

Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire Général de Nations Unies chargé de la question des déplacements internes (2021) : présente des recommandations en matière de politiques, opérations, coordination et financements pour accélérer la réponse de toutes les parties prenantes au déplacement interne.

Programme d'action sur le déplacement interne du Secrétaire Général des Nations Unies (2022) : faisant suite au rapport du Groupe de haut niveau, présente le plan d'action de réponse au déplacement interne du système des Nations Unies.

Politique en matière de protection des personnes déplacées internes du Comité Permanent Interorganisations (IASC) (2024) : s'appuyant sur la politique de 1999, définit les responsabilités des autorités nationales et des acteurs humanitaires pour assurer la protection des PDI.

## Une mobilisation internationale accrue, vecteur d'action pour la France

S'il incombe au premier chef aux États de prévenir le déplacement, de protéger les personnes déplacées relevant de leur juridiction, ainsi que d'apporter des solutions durables à leur situation, une solidarité internationale accrue est nécessaire. Dans la majorité des cas, les déplacements ont lieu dans des États fragilisés par les crises, qui ne sont pas en mesure de répondre à l'urgence, ou qui peuvent être eux-mêmes à l'origine du déplacement.

Alors que le nombre de PDI dépasse largement celui des personnes réfugiées, ce phénomène a été longtemps absent des discussions internationales. Depuis 2019, des initiatives importantes ont été lancées au niveau des Nations Unies pour faire progresser les engagements collectifs sur cette crise. Parmi les étapes clés on note le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes en septembre 2021, l'élaboration d'un programme d'action du Secrétaire général des Nations unies sur le déplacement interne et les travaux du Conseiller spécial du Secrétaire Général pour les solutions au déplacement interne pour piloter sa mise en œuvre et initier les réformes politiques et pratiques nécessaires. En mars 2024, une revue indépendante commanditée par le Comité permanent interorganisations a analysé spécifiquement la réponse humanitaire au déplacement interne.

Les processus en cours au niveau international représentent une opportunité pour la France pour renforcer la prise en compte du déplacement interne dans son action diplomatique, ainsi que sa politique d'aide au développement.

Si la France dispose de politiques et stratégies permettant de contribuer à la prévention, à l'assistance et aux solutions durables face au déplacement interne, cet enjeu n'apparaît que de manière limitée dans les documents et mécanismes pertinents, souvent fusionné au déplacement forcé ou lié au déplacement transfrontalier. L'absence de référence spécifique aux PDI présente le risque majeur que leur situation soit éclipsée par d'autres sujets, qu'ils soient dépriorisés et que les réponses apportées manquent de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

### Recommandations du SIF à la France:

- **Accroître la visibilité du déplacement interne dans sa politique d'aide au développement et renforcer la prise en compte des PDI comme catégorie à part entière**

Il s'agit de reconnaître la spécificité du déplacement interne dans les enjeux de mobilité humaine, de ne pas éclipser la situation des PDI par celles des réfugiés, ni la dissoudre dans la catégorie plus large du déplacement forcé. Son caractère distinct, ainsi que les besoins, vulnérabilités et risques spécifiques des PDI, en particulier des enfants et des jeunes, doivent être reconnus afin d'y apporter les réponses les plus pertinentes.

Il est recommandé de mettre en œuvre des initiatives pour sensibiliser à ces spécificités tous les acteurs contribuant à la réponse, ainsi que de soutenir les actions visant à améliorer les connaissances sur le sujet par la collecte de données sur les déclencheurs, les schémas et les impacts des déplacements internes. Il ne s'agit pas de privilégier les PDI par rapport aux autres communautés touchées par les crises, mais d'assurer une réponse pertinente, de lutter contre leur "invisibilité" et le risque de les laisser pour compte.



- **Assurer une réponse transversale, coordonnée et continue, mobilisant tous les acteurs concernés**

Reconnaitre le caractère transversal du déplacement interne et garantir une réponse intégrée aux actions humanitaires, du développement, de la consolidation de la paix, des droits humains, aux actions de lutte contre le changement climatique et aux efforts de réduction des risques de catastrophe. Des mécanismes spécifiques devraient être mis en place pour faciliter l'échange et la coordination de ces communautés, pour promouvoir l'intégration de leurs différentes contributions à la réponse, en fonction de leur mandat et de leur expertise propre.

Il est essentiel de soutenir les initiatives qui promeuvent cette stratégie, en intégrant les actions de prévention et de réduction des risques de déplacement à la réponse d'urgence et à la mise en œuvre de solutions durables.

Le SIF recommande à la France de contribuer à faire avancer la réponse au déplacement interne en intégrant cette approche transversale et continue dans les cadres stratégiques pertinents, lors de leur renouvellement ainsi que dans leur mise en œuvre.

- **Assurer la participation des personnes déplacées, des communautés touchées et de la société civile à la réponse**

La participation est un principe essentiel des droits humains. Des mesures doivent être prises pour que les PDI, les communautés touchées et les organisations de la société civile puissent participer de manière active, libre et significative aux processus de prise de décision aux niveaux local, national et international.

Les PDI doivent participer, afin de ne pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires de l'aide, mais en tant qu'agents à part entière de la réponse.

Nous encourageons une forte implication de la société civile à tous les niveaux afin de garantir que son expertise spécifique et son expérience opérationnelle soient valorisées dans la réponse collective.

- **S'engager activement dans les efforts internationaux en cours pour améliorer la réponse au déplacement interne, y compris en soutenant les réformes du système de Nations unies initiées par les travaux du Conseiller spécial pour les solutions au déplacement interne**

Il est urgent de maintenir la mobilisation de la communauté internationale. Il s'agit d'intensifier les engagements et de veiller à ce que les déplacements internes soient visibles et à l'ordre du jour des instances internationales pertinentes, qu'elles traitent des sujets humanitaires, de développement, de paix, de droits humains, de changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Cela favorisera la promotion d'approches qualitatives et la mobilisation des moyens pour s'attaquer aux causes des déplacements forcés, et pour appuyer les États concernés à y répondre dans le respect des droits et de la dignité des PDI.



[Au sujet des déplacements internes dus aux catastrophes et aux impacts des changements climatiques, une note de positionnement](#) présentant l'approche du SIF, ses actions à [Madagascar, en Somalie et au Pakistan](#), ainsi que des [recommandations pour renforcer et accélérer la réponse est disponible ici.](#)



[plaidoyer@secours-islamique.org](mailto:plaidoyer@secours-islamique.org)

+33 1 60 14 14 14

[www.secours-islamique.org](http://www.secours-islamique.org)

